

COMPARATIF ASSURANCE 2019	FFS	FFCAM	FFME	FFESSM	AFC
nb d'adhérents	7 107	92 000	100 000	139 786	204

Les plafonds des garanties présentées sont ceux de l'option de base dans chacun des contrats comparés

Activités assurées					
spéléologie	oui	oui	non	non	oui
plongée souterraine et autres formes de plongée	oui	non	non	oui	non / oui
canyonisme	oui	oui	oui	non	oui
escalade (y compris sur structure artificielle)	oui	oui	oui	non	oui
alpinisme	oui	oui	oui	non	oui
ski	oui	oui	option payante	non	oui
archéologie (y compris archéologie subaquatique)	oui	non	non	oui	non
sports aériens	non	oui	non	non	non
toutes manifestations assurées sans déclaration préalable	oui	oui	oui	oui	non
VTT	oui	oui	option payante	non	oui
Trail	oui	oui	option payante	non	oui
Territorialité					
monde entier	oui	oui (conditions)	oui (conditions)	oui	oui
L'assuré français résidant à l'étranger est assuré	oui	oui (conditions)	non	non	non
Responsabilité civile des mandataires sociaux					
	oui	oui	oui	non	oui
Responsabilité civile					
RC assurée hors cadre de la fédération d'origine	oui	oui	oui	oui	oui
assurance de votre RC personnelle d'encadrant HORS FEDERATION	oui	oui	non	oui	non
RC assurée dans un cadre familial	oui	oui	oui	oui	oui
RC assurées dans le cadre d'une autre fédération	oui	oui	non	oui	non
dommages consécutifs à l'usage d'explosifs	oui	non	non	non	non
assurance de votre RC personnelle lors d'un secours sous réquisition	oui	non	non	non	non
Plafonds des garanties en Responsabilité Civile					
Responsabilité Civile (plafond global)	9 200 000 €	10 000 000 €	10 200 000 €	15 000 000 €	30 000 000 €
RC dommages corporels	9 200 000 €	10 000 000 €	10 200 000 €	10 317 000 €	30 000 000 €
RC dommages matériels	1 525 000 €	3 000 000 €	1 524 000 €	1 686 376 €	15 000 000 €
responsabilité civile biens confiés	15 250 €	150 000 €	76 225 €	non	non
Défense	frais réels	frais réels	frais réels	frais réels	300 000 €
Recours	50 000 €	50 000 €	50000 €	20 000 €	frais réels
assistance juridique à l'étranger	oui	oui	non	oui	non

COMPARATIF ASSURANCE 2019	FFS	FFCAM	FFME	FFESSM	AFC
Dommages corporels "individuelle accident" (garanties optionnelles)					
Les plafonds des garanties présentées sont ceux de l'option de base dans chacun des contrats comparés					
activités assurées hors cadre de la fédération d'origine	oui	oui	oui	oui	oui
assurance de vos dommages corporel lors d'encadrement HORS FEDERATION	oui	oui	non	oui	non
activités assurées dans un cadre familial	oui	oui	oui	oui	oui
dommages causé par l'usage d'explosifs	oui	non	non	non	non
Plafonds des garanties en Dommages Corporels					
capital décès	7 700 €	15 000 €	5 000 €	15 000 €	3 100 €
capital invalidité	30 500 €	13 000 €	30 000 €	11 500 €	23 000 €
franchise invalidité	0 €	oui	0 €	0 €	aucune
évaluation de l'invalidité sur la base des accidents	du travail	vie privée	vie privée	parème contractuel	vie privée
indemnité journalière en inclusion dans l'option de base	16 €	non	non	non	16 €
frais de secours et de sauvetage	30 000 €	30 000 €	20 000 €	10 000 €	7 700 €
frais de rapatriement médical	frais réels	frais réels	frais réels	frais réels	frais réels
frais de caisson hyperbare	0 €	0 €		40 000 €	0 €
frais médicaux (remboursement complémentaires)					
en France	2 300 €	2 000 €	2 000 €	15 000 €	1 400 €
à l'étranger	150 000 €	80 000 €	150 000 €	50 000 €	80 000 €
montant plafonné pour les lunettes	115 €	100 €	250 €		80 €
montant plafonné pour les soins dentaires				500 €	
Assistance					
monde entier en inclusion	oui	oui (conditions)	option payante	oui	oui
Assurance annulation, interruption de voyage					
	non	non	non	option payante	non
Assurance du matériel					
	non	oui (en option)	non	option payante	non
Remise sur achats (carte de fidélité)					
	oui	non	non	non	non
Activités secours en spéléologie					
Responsabilité civile en exercice, formation	oui	oui	non	oui	oui
Responsabilité civile en secours réels	oui	non	non	non	non
Responsabilité civile médicale des médecins et infirmiers	oui	non	non	non	non
Dommages corporels en exercice, formation	oui	oui	non	oui	oui
Dommages corporels en secours réels	oui	non	non	non	non
majoration des garanties en cas d'accident survenant lors d'un secours	oui	non	non	non	non

COMPARATIF ASSURANCE 2019	FFS	FFCAM	FFME	FFESSM	AFC
----------------------------------	-----	-------	------	--------	-----

Les plafonds des garanties présentées sont ceux de l'option de base dans chacun des contrats comparés

Tarif 2019 (comparaison : licencié FFS 30 ans souscrivant l'IA option 1)	<i>adhérent club</i>				
<i>total licencié</i>	89,50 €	186,40 €	202,00 €	59,70 €	42,00 €
dont licence	60,00 €	45,40 €	39,00 €	39,70 €	20,00 €
dont part de la RC dans la licence	12,00 €	13,30 €	?	?	?
dont individuelle accident	22,50 €	54,00 €	113,00 €	20,00 €	22,00 €
dont assistance	7,00 €	87,00 €	50,00 €	?	?

VTT = 30 €

TRAIL = 10 €

SKI = 5 €

IA base = 11 €

IJ = 18 €

VIEUX CAMP
?

oui
non / oui
oui
oui
oui
oui
non
option payante
non
oui
oui

oui (conditions)
non

non

oui
non
oui
non
non
non
6 100 000 €
4 600 000 €
80 000 €
non
3 000 €
frais réels
non

VIEUX CAMP
oui
non
oui
non
7 500 €
7 500 €
15 % relative
vie privée
non
11 400 €
frais réels
0 €
1 500 €
30 000 €
80 €
oui
oui
oui (conditions)
oui
oui
non
non
oui
non
non

VIEUX CAMP

25,00 €
0,00 €
?
?